



PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000
« MARAIS ARRIÈRE LITTORAUX PICARDS » - FR2200347



NOTE DE PRESENTATION

1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Sur demande du Syndicat mixte Baie de Somme – Grand littoral picard il est proposé de mettre en œuvre un projet d'extension du site « Marais arrière et littoraux picards ». Cette extension du périmètre s'inscrit dans le cadre d'un projet LIFE¹ « Anthropofens » portant sur l'étude et la restauration des tourbières du Nord de la France. Elle doit permettre, d'une part, de mettre en œuvre des mesures de gestion sur un secteur actuellement situé hors périmètre Natura 2000, et d'autre part, d'améliorer la cohérence du site actuel et pérenniser la gestion de milieux d'intérêt communautaire.

Les marais arrière-littoraux picards classés en zone spéciale de conservation (ZSC) constituent un site d'intérêt international au regard des milieux, de la flore et de la faune qu'ils abritent.

Ces marais accueillent le cortège quasi-complet des espèces turfiques, assez rares à exceptionnelles en Picardie. Environ 90 % des espèces végétales, caractéristiques des tourbières de plaine française, sont présentes dans ces marais.

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive européenne « Habitats faune-flore » sont présents, comme le :

- *Vertigo moulinsiana* - Vertigo (1040)
- *Vertigo angustior* - Vertigo (1016)
- *Lampetra planeri* - Lamproie de Planer (1096)
- *Myotis eruginatus* – Murin à Oreille échancrée - (1321)

et des habitats d'intérêt communautaire, comme le :

- *Charetales hispidae* - Characées des eaux oligo-mésotrophes (3140)
- *Potamion pectinatus* - Herbiers enracinés dulçaquicoles des eaux calmes (3150)
- *Hydrocotyle vulgaris* - Ecuelle d'eau (7230)
- *Alnion incanae* - Aulnaies blanches (91E0*)

La modification proposée consiste à ajouter au périmètre actuel du site Natura 2000 un secteur de 64 ha (propriété du Conservatoire du Littoral) dans la vallée de la Maye. Aucun retrait n'est envisagé. La surface totale du site passerait de 1623 à 1687 ha soit une augmentation de 4 %.

Les nouvelles communes concernées par cette extension du site «Marais arrière littoraux picards» sont les communes de Bernay-en-Ponthieu et Régnière-Écluse.

Avant de lancer la procédure de concertation, le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 «Marais arrière littoraux picards » a fait l'objet d'une expertise auprès du Muséum national d'histoire naturelle qui a permis d'en confirmer la justification scientifique avec un avis favorable rendu le 29 mai 2020.

Le projet d'extension a été, ensuite validé lors de sa présentation en comité de pilotage du site Natura 2000 en date du 29 septembre 2020.

Conformément à l'article L414-1-III du code de l'environnement et sous l'égide du préfet de département, une phase d'une consultation officielle est lancée auprès des organes délibérants des communes et des établissements de coopération intercommunale territorialement concernés.

2 – PUBLICATION

Aussi, parallèlement à la consultation des organes délibérants visée ci-dessus, une consultation du public est organisée pendant 21 jours, du 3 au 21 mai 2021 inclus conformément aux articles L120-1-1 et L123-19-1 du code de l'environnement. A cette occasion, les personnes qui le souhaitent peuvent émettre leurs observations motivées à l'adresse suivante : ddtm-sel-bn@somme.gouv.fr et ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr

L'ensemble des observations fera l'objet d'une synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation.

¹ Instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat